

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 43

Artikel: Habitations lacustres
Autor: Cuénoud, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le Jeûne fédéral.

Lorsqu'un printemps superbe nous a souri par ses belles promesses, que l'été les a accomplies et que l'automne vient couronner l'œuvre de la Providence par ses fruits dorés et ses grappes succulentes; lorsque les granges sont pleines de gerbes, que des denrées de toutes sortes ont été recueillies en abondance, et que le cultivateur peut contempler avec une douce satisfaction le produit de son travail, n'est-il pas juste et naturel que son cœur s'élève un moment vers l'auteur de tant de bienfaits?... C'est dans ce but que le Jeûne fédéral a été institué, et ce jour consacré par toute une nation à un culte de reconnaissance envers l'Être suprême est certainement un jour solennel.

Mais, hélas! toute médaille a son revers. Les sentiments de piété qui ont inspiré l'idée de célébrer cette fête religieuse n'ont pas porté tous les fruits désirables. Le peuple n'aime pas que la loi lui dise: « A telle heure, tu prieras et tu te priveras de telle ou telle jouissance. » Car l'arrêté rendu chaque année à cette occasion porte que « le jour du Jeûne et dès les quatre heures après-midi de celui qui le précède, tous les logis, cabarets et pintes sont fermés pour chacun, excepté pour le voyageur, sous les peines portées par les lois. »

Dans l'arrêté du 22 août 1805, on lisait: « Ce jour-là, ainsi que celui qui le précédera, tous les logis, tavernes et pintes sont fermés, etc., sous peine pour les contrevenants d'être *châtiés sans rémission*, »

Aussi, pour un grand nombre de personnes, le Jeûne, loin d'être vu avec plaisir, est regardé comme un jour de monotonie et d'ennui. Ordonner la fermeture des établissements publics et des jeux avec une telle rigueur, c'était ouvrir largement la porte aux parties de plaisir, à tel point qu'on croirait que cette fête est instituée en faveur des bateaux à vapeur et des chemins de fer, tant ces véhicules transportent, ce jour-là, de personnes qui vont, avant l'heure du service divin, chercher dans les villes voisines des hôtels, des cafés ouverts « aux étrangers. » — Si vous mettez les pommes sous clef, les enfants chercheront à vous les dérober par mille moyens, et celles qu'ils pourront

savourer en cachette leur paraîtront bien plus délicieuses que si elles avaient été laissées à leur disposition. Il en est de même des Vaudois et du *petit blanc*.

A la campagne, généralement éloignés des chemins de fer, nos paysans, après le sermon du matin, vont boire au cabaret du village voisin où ils sont reçus en qualité « d'étrangers »; ceux qui restent à la maison se réunissent à la chambre de *derrière* pour y pratiquer de joyeuses libations alimentées par un petit commissionnaire discret qui cache les bouteilles sous le pan de son habit. On sait aussi que les auberges peuvent être à la fois fermées et ouvertes, qu'elles ont leur porte dérobée et que si l'agent de police entend quelque bruit à l'intérieur, le maître du logis lui répond froidement que ce sont des *cousins* auxquels il offre quelques rafraîchissements.

Et vous appelez cela jeûner!...

La police exceptionnelle du jour du jeûne détourne ainsi du but que s'est proposé une foule de gens qui, souverainement ennemis de toute contrainte, cherchent à échapper à la loi et à se créer des plaisirs précisément par le fait qu'ils sont privés de certaines libertés. De là l'indifférence religieuse pour cette belle fête, et l'habitude de choisir ce jour pour faire de longues courses et se divertir, alors qu'à l'auteur de tout bien, devraient appartenir les aspirations et les élans de nos cœurs.

L. M.

Habitations lacustres.

Les savantes recherches faites par plusieurs de nos compatriotes dans la plupart de nos lacs ont établi l'existence, à une époque déjà très-ancienne, de populations qui avaient établi leurs demeures sur l'eau, à peu de distance du rivage; leurs habitations reposaient sur de nombreux pilotis, dont on retrouve encore un grand nombre dans les lacs Léman, de Neuchâtel, de Constance, etc.; leur but était sans doute de se préserver contre les attaques des animaux sauvages alors en grande quantité dans notre pays, et aussi contre les agressions de turbulents voisins. Au moyen des matériaux nombreux recueillis sur les emplacements de ces villages

aquatiques, on a reconstruit l'histoire de ces anciennes peuplades, on a étudié leurs mœurs, leurs habitudes, l'état de leur industrie, et, aujourd'hui, M. le D^r Hœfer, un des savants français qui ont le plus contribué à mettre à la portée de tous les secrets de la science, M. Hœfer, disons-nous, vient prétendre que les constructeurs de nos habitations lacustres sont *des castors*. Nous n'avons point la prétention de discuter ici cette opinion si étrange, nous sommes trop incompetent en pareille matière pour oser produire quelque objection ou chercher à défendre telle ou telle théorie. Mais nous ne pouvons cependant résister à l'envie de faire connaître à nos lecteurs quelques-unes des idées que M. Hœfer avance à l'appui de son explication des habitations lacustres; les hommes qui se sont particulièrement occupés de ces intéressantes questions tiendront sans doute à réfuter ce que cette opinion peut avoir d'erroné, et de ces discussions la vérité se dégagera certainement avec plus d'éclat.

M. Hœfer (*Cosmos*, livraison du 11 septembre 1865) fait observer que le castor était autrefois très-commun en Europe; que plusieurs îles du Rhône en possédaient encore du temps de Buffon; mais qu'aujourd'hui, ils ont disparu complètement d'un grand nombre de contrées de l'ancien continent, et qu'au Canada ils ne tarderont pas à disparaître, grâce à la guerre impitoyable que leur font les marchands de fourrures. Il rappelle que les castors construisent de véritables habitations, à deux ou trois étages, établies solidement sur pilotis et réunies par vingt ou trente sur les bords des lacs et des rivières. Les pilotis, dont la grosseur égale quelquefois celle du bras ou de la jambe, sont implantés verticalement et serrés les uns contre les autres; leur longueur est de quatre à six ou sept pieds; le diamètre des habitations varie de six à dix pieds. L'intérieur des *édifices* est solidement maçonné et enduit de stuc, de manière à résister à la pluie et aux vents; toutes les précautions sont prises pour protéger ces demeures contre les attaques venant de terre ou de l'eau. Buffon a consacré des pages admirables à la description de l'industrie vraiment étonnante des castors, et l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert fournit à leur sujet des renseignements très-complets.

Laissons maintenant parler M. Hœfer lui-même : « *Les constructions lacustres de la Suisse sont l'œuvre des castors*. Telle est, en résumé, la thèse que je soutiens. Elle est fondée : 1^o sur ce que ces animaux abondaient autrefois dans les lacs de l'Helvétie; 2^o sur le genre de ces constructions, identiques avec celles des castors; 3^o sur leur petite distance des rivages; 4^o sur l'absence d'ossements humains et la présence d'ossements de castor. Si l'on y a trouvé des armes en pierre, en bronze et en fer, cela prouve seulement que de tout temps les hommes ont fait la chasse au castor, depuis l'époque où ils se servaient d'armes en silex, comme le font encore aujourd'hui les peuplades sauvages, jusqu'à

» une époque assez rapprochée de la nôtre, après avoir
» passé par la période intermédiaire où le fer n'avait
» pas tout-à-fait remplacé le bronze.

» On conçoit que Venise et certaines villes de la
» Hollande soient en partie construites sur pilotis : ce
» sont des conquêtes que l'homme a faites sur la mer.
» Mais que des êtres de notre espèce se fussent établis
» sur des lacs, dans un pays si bien défendu par la nature,
» c'est là ce qui aurait dû surprendre les moins
» incrédules. Si l'on voit en Chine des milliers de familles
» vivre sur l'eau, dans des barques construites
» à cet usage, c'est que la population y est tellement
» dense que la terre manque aux habitants. Et cela,
» certes, n'a jamais été le cas pour la Suisse.

» Pourquoi donc les Helvétiens auraient-ils adopté
» un genre de vie aussi exceptionnel et contraire aux
» habitudes de l'homme? On a dit que c'était pour se
» mettre à l'abri des bêtes féroces. De quelles bêtes féroces?
» Des ours et des loups apparemment. Mais dans
» aucune région du globe l'homme n'a cédé sa place
» aux bêtes, quelque féroces qu'elles soient. Il n'y a
» pas même songé dans les pays infestés par les lions
» et les tigres. D'ailleurs, ces animaux ne font que se
» tenir sur la défensive vis-à-vis de l'homme, qui commence
» presque toujours l'attaque. Ce n'est donc pas
» pour se défendre contre les bêtes féroces que les habitants
» de la Suisse, quelque *primitifs* qu'ils fussent,
» devaient, à moins d'être de vrais castors, vivre sur
» l'eau.

» Etait-ce pour se mettre à l'abri des ennemis de leur
» propre espèce? Ce serait là une hypothèse tout
» aussi gratuite. Ces constructions sont peu distantes
» du rivage, et si elles avaient eu réellement le but
» qu'on leur suppose, elles devraient se trouver, au
» contraire, hors des atteintes de l'ennemi, qu'il faudrait
» encore supposer absolument privé de barques.

» Pour appuyer l'hypothèse des Helvétiens lacustres,
» on a cité, d'après Hérodote, l'exemple des Péoniens;
» cet exemple est très-mal choisi, car on sait que ce
» peuple de la Thrace, pour se rendre inexpugnable,
» avait établi ses demeures, non pas près des bords,
» mais *au milieu* d'un lac.

» Le double fait signalé, l'absence d'ossements humains
» et la présence d'ossements de castors dans ces
» constructions lacustres, aurait dû frapper à première
» vue et faire naître le doute dans l'esprit d'honorables
» savants. Mais chacun demande du nouveau. Des villages
» élevés sur pilotis par la dent et la queue du castor!
» c'est trop vulgaire! Une race humaine, aquatique,
» éteinte, à la bonne heure! cela a bien plus d'attrait!
» Ainsi parle en nous tous l'instinct de la curiosité,
» qui cherche très-loin ce qui est souvent très-près
» de nous.

» En soutenant que les constructions lacustres de la
» Suisse sont l'œuvre, non pas de l'homme, mais du
» castor, je n'ai en vue que l'intérêt de la science. Si
» l'on me démontre que je suis dans l'erreur, je serai

» le premier à abandonner mon opinion. Je me féliciterais même d'avoir provoqué ce résultat, car la lumière serait faite sur une question qui me semble avoir été tranchée un peu trop lestement. *Amicus Plato, magis amica veritas.* »

Et pour nous, qui n'avons pas d'opinion arrêtée sur cette question, nous entendrons avec plaisir les raisons qui seront certainement données pour et contre la thèse assez inattendue de M. Hœfer.

S. CUÉNOUD.

La caporalomanie.

Gauche, droite. Portez armes. Croisez... nette! Caporal, venez reconnaître... trouille! Tels sont les cris qui retentissent d'un bout de la Suisse à l'autre. On se dirait dans un immense camp retranché. Partout reluisent des fusils, partout résonnent les tambours. Les routes sont sillonnées par des troupes en marche, des convois d'artillerie; ici ce sont des Tessinois, qu'une intelligente direction envoie à Moudon; là, des guides genevois, qui vont passer huit jours à St-Gall pour faire de l'équitation et promener leurs chevaux sur nos chemins de fer. Les colonels fédéraux en tournée voyagent avec leurs adjudants; les instructeurs affairés vont d'une ville à l'autre, répandant partout sur leur passage la manne de l'école de peloton et de la charge en douze temps. C'est à qui aura l'air le plus troupié et le sabre le plus long. On éprouve de la vénération pour le colonel fédéral; on admire ses bottes, on ressent une secrète émotion à la vue de ses épaulettes d'or. — On s'aborde, on se salue militairement; les conversations roulent sur la formation du bataillon carré, sur le nouveau pompon, sur le camp des Hautes-Alpes; on critique, on innove, on démolit. Chacun a la mention d'un engin de destruction sur la conscience; il est peu de gens qui n'aient dans un tiroir quelque projectile en enfantement; chacun rumine dans son for intérieur quelque amélioration à apporter à l'équipement du soldat; l'un veut six boutons à la guêtre, l'autre n'en veut que cinq. Bon Dieu! quand donc ce vertige militaire finira-t-il? Secouons toute cette ferraille, et rompons avec Don Quichotte? Avant d'être soldats, ne sommes-nous pas citoyens, pères de famille; notre place n'est-elle pas au foyer domestique plutôt qu'au bivouac ou dans les casernes? Laissons-là cette chasse aux épaulettes; que l'épicier soit épicier lorsqu'il vend ses clous de girofle, et qu'il ne se fasse pas appeler capitaine ou major par ses pratiques; qu'on fasse marcher la position civile avant la position militaire; qu'on ne voie plus des commerçants se signer dragon ou carabinier.

Les dépenses urgentes d'utilité publique cèdent souvent le pas aux dépenses militaires; on ne marche pas pour le soldat. Un crédit de sept millions pour des fusils est voté par les chambres fédérales dans une sorte de délire, et malgré les avis contraires des hommes compétents; mais voilà cinq ans que le fusil actuel dure, c'est trop. Quant à la bayonnette, c'était bon dans l'ancien temps; on en fera du vieux fer; parlez-moi du yata-

gan: ah! ah! ça vous a un petit chic; c'est crâne; ça pique, ça coupe, ça broie, ça transperce: voilà notre affaire! — N'est-ce pas quelque chose de triste que cette monomanie qui règne en Suisse? Ne sait-on pas que la défense de notre petit pays n'est basée ni sur le calibre du fusil, ni sur la forme du sabre, mais bien sur le courage, la confiance et la concorde. — Grands enfants que nous sommes, nous ressemblons à ces Chinois qui, dit-on, revêtent des costumes effrayants et peignent des animaux épouvantables pour faire peur à l'ennemi!

Terminons ces lignes en émettant le vœu qu'on revienne à la raison et qu'il surgisse des adversaires sérieux aux hommes qui font de notre Suisse un vaste corps de garde.

(Un abonné.)

Alfred Valette.

Le public lausannois applaudissait avec enthousiasme, il y a quelques années, au théâtre de cette ville, un artiste qui se distinguait par un talent supérieur. Il excellait surtout dans le drame. Encouragé par ses succès et les relations amicales qu'il s'était créées à Lausanne, Alfred Valette y passa plusieurs hivers, pendant lesquels la direction du théâtre lui fut confiée. Ami dévoué de nos institutions libérales, il en jouissait avec délicées et n'avait qu'une seule ambition, celle de se fixer un jour définitivement sur les bords de notre beau lac. Il épousa une Vaudoise et se fit remarquer par une conduite exemplaire dans l'accomplissement des devoirs de la famille et par sa persévérance à lutter contre les grandes difficultés qu'il eut à vaincre pour subvenir à ses besoins. L'affection qu'il vouait à la Suisse l'avait porté à étudier notre histoire nationale, dont il admirait les glorieux épisodes. Il composa un monologue en vers sur Davel, où les sentiments patriotiques et religieux de son héros étaient fidèlement interprétés. La ressemblance frappante de physionomie qu'il avait avec celui-ci contribuait puissamment à l'illusion de la scène qu'il savait animer par une diction élégante, un jeu large et naturel. Mais Valette ne tarda pas à éprouver les déboires qui attendent inévitablement un directeur de théâtre dans une petite ville. Il chercha des ressources ailleurs, et trouva à donner des leçons dans une riche famille d'étrangers, à Vevey, où il s'était fait apprécier dans quelques séances artistiques. Il vécut là pendant quelques années dans une certaine aisance, dûe au fruit de son travail; mais, atteint subitement d'une grave maladie, coïncidant avec le départ de ses protecteurs, il dût revenir à Lausanne, où, durant trois ou quatre longues années, une paralysie le tint couché sur un lit de douleurs.

Le 1^{er} septembre, Valette terminait une carrière qui fait exception parmi celles des acteurs étrangers qui ont séjourné au milieu de nous. Il avait su s'attirer l'estime publique par ses talents artistiques distingués, une probité sans reproche et des procédés délicats.

Nous nous faisons un devoir de donner ici ce faible hommage de sympathie à la mémoire de A. Valette.

L. M.